



Rencontre avec le ministre du 10 mars 2011

Un « petit plus » pour toujours plus de « moins ».

Ce jeudi 10 mars, les organisations syndicales de la DGFIP ont été reçues par le ministre sur son invitation, comme il s'y était engagé il y a quelques mois lors d'une précédente audience.

Au menu, quelques annonces et surtout des confirmations...

Au rayon des annonces : la mise en place du 8^{ème} échelon de la catégorie C en 2012, le niveau actuel du plan de qualification maintenu entre 2012 et 2014 (une attention particulière pour le passage de C en B et pour les fins de carrières), et l'abondement de la prime de fusion de 350 à 500 euros brut annuel...

Du coté des confirmations : la fin des discussions sur les règles de gestion dans leur grand principe en avril, l'analyse de la fusion comme une grande réussite, le discours habituel sur le maintien des missions et, malgré la reconnaissance de certaines de ses conséquences, la poursuite de la politique de suppressions d'emplois dans les volumes actuels (non remplacement de 2/3 des départs à la retraite).

La CGT a rappelé au ministre que, par delà les annonces positives pour les agents répondant à quelques-unes des revendications de la plate-forme syndicale unitaire, la réalité des services est bien différente de celle énoncée et que les discours lénifiants sur la fusion et le maintien des missions ne résistaient pas face à des suppressions d'emplois massives que doivent subir les services !

En effet, celles-ci sont bien le cœur de la dégradation des conditions de vie au travail. Et au-delà des chantiers en cours qui doivent aboutir (comme par exemple sur les indicateurs), **il s'agit bien d'arrêter cette hémorragie d'emplois et d'en définir, à partir des missions, les besoins réels.**

De plus, si le ministre affirme au travers des mesures annoncées reconnaître le travail des agents, il s'agit ni plus ni moins que d'utiliser les suppressions d'emplois pour les financer ... dans la logique du plan d'accompagnement social de la fusion.

Or, pour la CGT, seule organisation qui avait refusé ce plan, **la reconnaissance des agents de la DGFIP passe par des mesures d'un autre niveau, et qui soient bien un « plus ».**

Conformément aux engagements pris par la direction, **il est nécessaire que le dossier des régimes indemnitaire reconnaissant les qualifications des agents soit ouvert ... mais aussi, et surtout, celui de la revalorisation du point d'indice !** Car 150 euros Brut sous forme d'IMT supplémentaire, c'est approximativement un peu plus de 10 euros net par mois : bien loin de la perte de plus 10% de la valeur du point d'indice depuis 10 ans !

Pour la CGT Finances Publiques, si les annonces du ministre apportent objectivement un « petit plus » aux agents, les confirmations des « moins » ne peuvent qu'inquiéter sur l'avenir des missions, le sort des agents et de leur condition de vie au travail. **Le ministre et la direction générale doivent apporter des réponses d'un autre niveau aux revendications des agents.**